



**Mairie d'AUBY**  
Lancement Location maintenance de fontaines  
à eau  
Décision n° 2024/6/MP

Publié le 16 janvier 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE simplifié relatif au marché "Location maintenance de fontaines à eau" établi par le Service marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en lot unique:

Considérant que le montant annuel est estimé à 2969.92 € HT soit 3 563.90 € TTC

Considérant que le marché sera conclu pour une durée de 60 mois ;

Considérant que le montant estimé sur la durée totale du marché s'élève à 14 849.60 € HT soit 17 819.52 € TTC

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget sur la ligne budgétaire 61358;

Le Maire,

**Décide**

**Article 1er :**

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché " Location maintenance de fontaines à eau ", établis par le Service marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant limite de commande sur la durée totale du marché s'élève à 14 849.60 € HT soit 17 819.52 € TTC.

**Article 2 :**

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

**Article 4 :**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

  
AUBY le 16/01/2024  
Christophe CHARLES,  
Maire